



Mon employeur fait une depression.

Par **MeI56**, le **27/02/2023** à **10:43**

Bonjour,

Je suis opticienne et je travaille du mardi au samedi sur 39h (durant toutes les horaires d'ouverture du magasin).

Mon employeur a l'habitude de prendre 1 semaine de vacances par mois ainsi que de ne pas travailler le mercredi.

Je suis actuellement enceinte de 3mois et 1/2 et pour le moment mis à part la fatigue, ma grossesse se passe plutôt bien.

Mon employeur est parti une semaine 1/2 en vacances en février, devait revenir deux jours travailler puis reprenait une semaine 1/2 de congé.

Malheureusement, il est dans un état dépressif suite a un début de rupture avec sa femme. Finalement il ne reviendra pas les deux jours mais partira donc bien du magasin l'équivalent de 3 semaines 1/2.

Je comprends que sa situation personnelle est difficile et je respecte énormément mon employeur mais me concernant :

- Ai je le droit de rester aussi longtemps seule en magasin n'ayant pas de statut d'associé ou de cadre?
- peut il me laisser seule et m'incomber plus de responsabilité alors que je suis enceinte?
- comment réagir face à lui? J'ai réellement peur que ses trois semaines de vacances se transforment en un arrêt plus long. Je n'ai pas réellement envie vu ma grossesse et mon statut de "simple" salarié dans l'entreprise de prendre autant de responsabilité. J'ai peur que la fatigue que je vais accumuler porte préjudice à ma grossesse.

En vous remerciant,

Par **P.M.**, le **27/02/2023** à **10:49**

Bonjour,

Je vous propose déjà [ce dossier : Une salariée enceinte peut-elle bénéficier d'un](#)

aménagement de son poste de travail ?